



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 5 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 2 7 / 0 5 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : D2025-0711

1 Intitulé du projet

Aménagement urbain et paysager du front de mer du Marin

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune du Marin

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 9 7 2 2 1 7 0 0 0 0 1 2

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Mirande

José

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13 - Travaux de rechargement de plage 12 - Récupération de territoire sur la mer	Rechargement de la plage du bourg du Marin, s'étendant sur 5 500 m². Le projet prévoit la mise en place d'enrochements pour la mise en oeuvre d'une cale de mise à l'eau et d'un épis rocheux.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit:

- La création d'un village artisanal comportant un marché d'artisanat d'art local et des kiosques de dégustation de produits locaux à l'emplacement de l'ancien office du tourisme;
- L'aménagement de l'esplanade du marché couvert et plus généralement du Boulevard Allègre;
- L'aménagement des rues : Victor Schoelcher, Pasteur, Émile Zola et Anatole France (reprise des voiries et trottoirs, reprise du réseau pluvial et des réseaux secs, aménagements urbains et paysagers) ;
- La création d'ouvrages de protection au niveau de la plage de l'école de voile actuelle et la création d'un promontoire ;
- Le rechargement de la plage du bourg du Marin, s'étendant sur 5500 m² ;
- La restructuration et la modernisation des écoles de voile moderne et traditionnelle ;
- La démolition de la chaussée et des trottoirs existants sur l'emprise des voiries à reprendre ;
- La démolition du front bâti précaire existant.

Une synthèse de l'AVP du projet est présentée en annexe 6.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans un programme global d'aménagement du front de mer de la commune. La ville ambitionne d'affecter le front de mer au développement de l'activité économique et des activités culturelles et sportives, de manière: à rénover l'ensemble des voiries et réseaux, favoriser le développement des activités et des emplois, améliorer le cadre de vie des habitants, développer l'attractivité de la ville, offrir un environnement urbain compatible avec la vocation de villégiature de la ville du Marin.

L'aménagement de l'espace plage a pour objectifs :

- d'assurer un traitement qualitatif et récréatif du front de mer ;
- d'obtenir un espace de plage de 20 mètres de dimension ;
- d'assurer la stabilité des ouvrages de protection à la houle formés d'enrochements, de manière pérenne et compatible avec la durée de vie de ce type d'ouvrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet comprend plusieurs opérations (le détail de la phase travaux est présenté en annexe 6 dans la synthèse AVP du projet) :

- La reprise des voiries et trottoirs
 - Reprise du réseau de collecte des eaux pluviales et des eaux usées et des réseaux secs
 - la construction des écoles de voiles et du village artisanal
 - Aménagements urbains et paysagers
 - Le rechargement de plage : il sera réalisé sur la partie ouest de la zone d'étude, de façon à recréer un stock sédimentaire suffisant permettant d'améliorer les qualités paysagères du site.
- Le sable sera mis en œuvre sur une largeur de 20 m au niveau de la partie émergée de la plage et sur une largeur variable au niveau de la partie immergée. La profondeur maximum de rechargement sera de -3,50 m NGM.
- Le volume total de l'opération est estimé entre 16 000 m³ et 20 000 m³.
- Le sable utilisé pour le rechargement de la plage sera du sable de carrière. Une butée de pied sera également construite en fonction de l'option choisie.
- Un rechargement sédimentaire de la partie Est de la plage, d'un volume de 176 m³, sera également réalisé.
- Deux épis seront mis en œuvre. Un épi, à vocation paysagère, dont l'emprise en tête est de 937 m², sera construit A l'Ouest, un épi minimaliste sera créé ainsi qu'un ouvrage intégrant la cale de mise à l'eau et deux ouvrages en enrochement adjacent.
- La phase travaux concernant le rechargement de la plage du bourg du Marin et la création des épis durera 9 mois, indépendamment des aléas climatiques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le projet sera une zone récréative, d'apprentissage, de la voile traditionnelle et moderne, et de commerce avec le village artisanal

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature des IOTA

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume total du rechargement de la plage Emprise en tête de l'épi est Montant estimé des travaux d'aménagements maritimes (réensablement, épis, enrochements, hors cale de mise à l'eau)	16 000 m ³ 937 m ² 2,5 M€

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

UTM20N : X : 729451 Y : 1600716

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 26/10/2006. Le projet est localisé en zonage UE2 : zone urbaine qui a vocation à accueillir des établissements marchands et non marchands. Ce secteur a pour objectif de permettre les aménagements et les constructions liées aux activités nautiques et portuaires (ports-loisirs, plaisance et pêche) pouvant également accueillir des constructions à usage d'habitation.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'inscrit dans la continuité de travaux déjà réalisés sur le front de mer du Marin :

- La création de la zone d'accueil des transatlantiques. Opération qui a fait l'objet d'un examen au cas par cas en mai 2018 et d'une déclaration loi sur l'eau en 2019 (rubrique 4.1.2.0) ;
- La mise en place d'enrochements et de remblais à l'est du terminal maritime afin d'y installer des équipements urbains, de prolonger un chemin piéton existant et l'esplanade du marché. Opération qui a fait l'objet d'un examen au cas par cas en juin 2022 et d'une déclaration loi sur l'eau en 2022 également (rubrique 4.1.2.0)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune est classée en zone de montagne (Arrêté du 29 janvier 1982). Sont concernées les parties de la commune situées à une altitude supérieure à 50 m. Le site du projet n'est pas concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune du Marin est une commune littorale pour sa face est ouverte sur l'Océan Atlantique et sa face sud-ouest ouverte sur le Cul-de-Sac du Marin et la Mer des Caraïbes.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le parc naturel marin existant englobe tout le littoral de la Martinique, dont le Cul-de-Sac Marin au droit du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site d'étude intercepte le périmètre de protection des monuments historiques (immeubles classés) : Habitation Montgérald et Eglise Saint-Etienne du Marin.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune du Marin est couverte par un PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé le 30 décembre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Plusieurs opérations prévues dans le cadre du projet généreront la production de déblais : démolition de chaussées, des trottoirs et du bâti précaire, tranchées pour la pose des réseaux secs et humides.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais seront réutilisés sur site dans la mesure du possible. Des apports de matériaux seront toutefois nécessaires en particulier pour le rechargement de la plage à hauteur de 80 cm (soit 16 000 m3), de la mise en oeuvre des épis rocheux et de la cale de mise à l'eau.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Du sable et des roches seront nécessaires dans le cadre du projet pour les aménagements maritimes. Des apports de terre végétale seront également nécessaires pour les aménagements paysagers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une reprise des réseaux secs et humides (eaux pluviales) est prévue dans le cadre du projet. Il est à noter que des travaux ont récemment été réalisés par le CAESM sur le réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise du projet. Le collecteur principale des eaux usées dans l'emprise des travaux est en mauvais état. Une réhabilitation de cet ouvrage est prévu au programme pluriannuel de la CAESM en 2025.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prend place sur une zone déjà urbanisée. Les travaux prévues concernent la réfection d'équipement existants. La biodiversité marine est considérée comme "pauvre" du fait d'un très fort envasement de ce secteur et d'une forte turbidité de l'eau. Le site ne présente a priori pas de biocénoses marines sensibles ou de coraux protégés. Le site ne constitue pas une zone de ponte de tortues marines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le rechargement de la plage et les enrochements sont de nature à consommer de l'espace maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par : l'aléa submersion décennal et centennal moyen à fort, le risque de tsunami, l'aléa houle moyen, l'aléa liquéfaction fort et par le risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet concerne la réhabilitation d'équipements existants et n'est donc pas de nature à créer une augmentation notable du trafic en phase exploitation. En phase travaux, il va engendrer des déplacements d'engins et une modification de la circulation dans la zone. Des mesures seront prises en phase travaux afin de limiter la gêne sur les déplacements, de maintenir les accès aux équipements du secteur et aux transports collectifs.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet sera source de bruit uniquement en phase travaux, notamment via le trafic des camions amenant les matériaux et le fonctionnement des engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet engendrera des vibrations durant la phase travaux, en particulier durant les opérations de démolition. Des mesures seront prises en phase travaux afin de limiter les nuisances sonores (respects de la réglementation, horaires de chantiers, etc.)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet prévoit la reprise des équipements existants
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Le projet prévoit la reprise du réseau pluvial existant. Les exutoires de ce réseau se situent actuellement au niveau de la plage. Un seul exutoire sera conservé après projet et le fil d'eau sera relevé afin d'éviter l'ensablement de l'ouvrage.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'y aura pas de changement notable par rapport à l'état actuel s'agissant de réhabilitation d'ouvrage existants. Seul l'aménagement du village artisanal pourra apporter des rejets d'eaux usées supplémentaires mais qui apparaissent négligeables au vu des activités projetées et de la capacité de la STEP.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les opérations de démolition des chaussées, trottoirs et bâtis existants vont engendrer la production de déchets inertes. Une partie des déblais seront réutilisés sur site. Les déchets produits en phase travaux seront orientés vers les filière adaptées. En phase exploitation, la gestion des déchets sera identique à ce qui est actuellement appliqué. Le projet n'étant pas de nature à créer de nouveaux usages, la production de déchets ne sera pas amenée à évoluer de manière notable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet intercepte les périmètres de deux bâtiments historiques. Une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont été évalués au cas par cas sur la commune du Marin, pouvant avoir un impact cumulé avec le projet d'aménagement du front de mer du Marin :

-Projet d'aménagement et de réhabilitation du port de pêche du Marin, non soumis à étude d'impact ;
Des incidences cumulées en termes de trafic et d'impacts sur le milieu marin pourraient intervenir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux, des mesures seront prises afin de réduire les incidences en termes de bruit, sur le trafic, sur la qualité de l'air, la production de déchets, sur les déplacements dans le secteur, sur la perception paysagère :

- Gestion optimale des déchets de chantier
- Valorisation des matériaux excédentaires
- Maîtrise des risques de pollution des eaux superficielles en phase travaux
- Prévention des nuisances sonores et respect des normes en vigueur en matière de bruit
- Limitation des émissions de poussières et autres polluants atmosphériques en phase chantier
- Adapter et articuler le chantier avec les réseaux existants et futurs
- Organisation de la circulation des engins de chantier et maintien des accès
- Intégration paysagère du chantier

Des mesures seront également prises afin de limiter les incidences sur le milieu littoral marin :

- Filets anti-MES et rideaux de bulles afin d'éviter les éventuels impacts liés au départ de matières

Les études techniques réalisées en phase de préparation du projet (analyse hydrosédimentaire, dimensionnement des enrochements) ont d'autre part permis de retenir les solutions de moindre impact.

Les solutions retenues, en termes de bâti, ont également tenu compte de l'intégration du projet à son environnement (matériaux adaptés, recherche d'une ventilation naturelle, etc.)

L'ensemble de la séquence ERC déployée dans le cadre du projet sera détaillé dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des enjeux identifiés et de l'occupation actuelle du secteur d'étude dont la localisation géographique ne présente pas de sensibilité environnementale notable, les impacts du projet apparaissent faibles. En outre, le projet prévoit des mesures pour limiter son incidence en phase travaux (bruit, émissions de poussières, départ de matière avec mise en oeuvre de filets anti-MES et de rideaux de bulles, etc.) et en phase exploitation : limitation de l'imperméabilisation, intégration paysagère, végétalisation, etc. La mise en place de ces mesures s'appuie sur des études techniques réalisées en amont du projet, jointes au présent formulaire.
L'absence d'enjeu environnemental marin (biocénoses, mammifères marines, tortues) est confirmé sur ce secteur, très envasé et très anthropisé.
Ainsi, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 6 : synthèse de l'AVP du projet	☒
2	Annexe 7 : Etude hydrosédimentaire	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom MIRANDE

Prénom JOSÉ

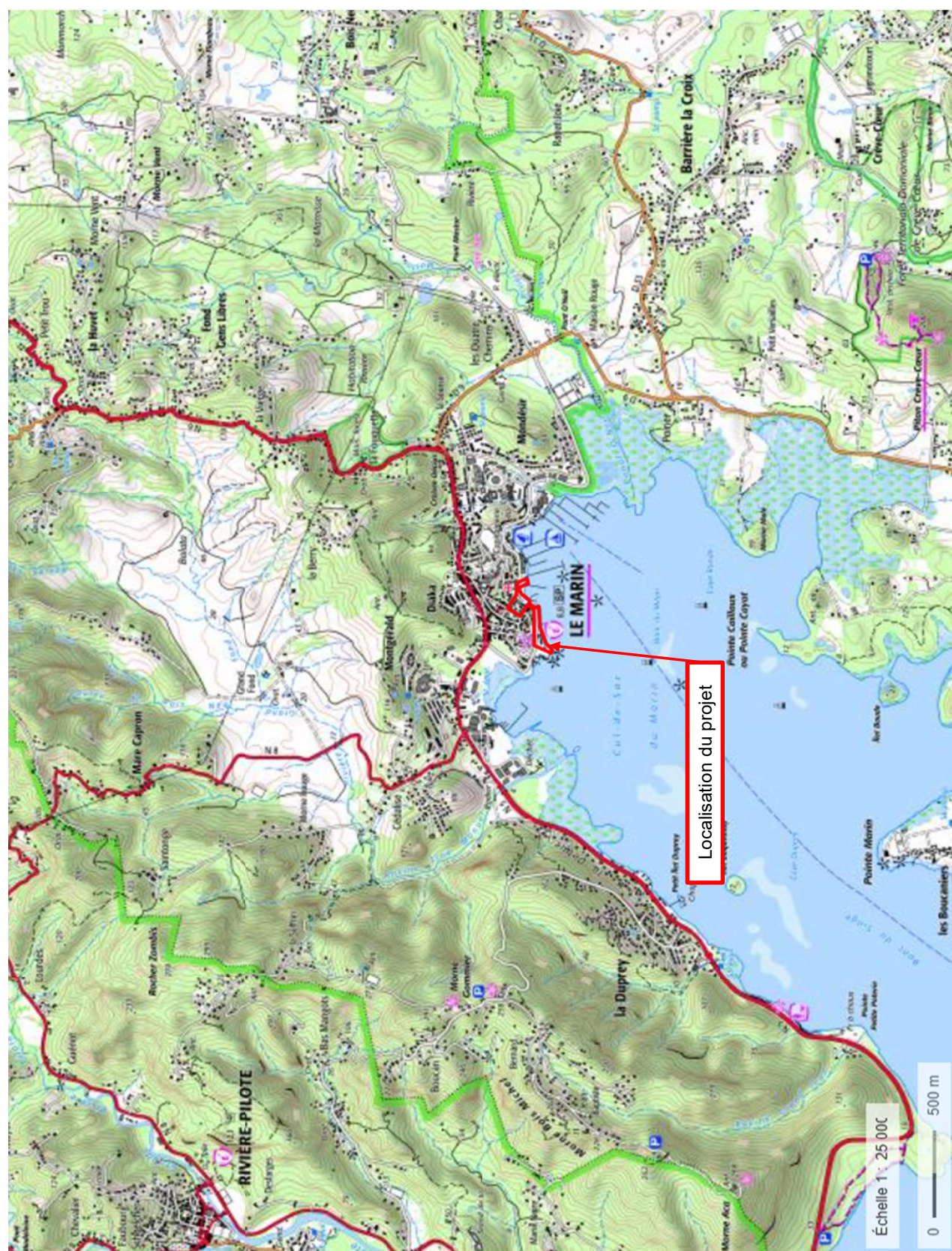
Qualité du signataire MAIRE

À LE MARIN

Fait le 16/05/2025

The image shows a blue ink signature written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU MARIN' at the top and 'MARTINIQUE' at the bottom, with a central emblem. Below the signature and stamp, the text 'Signature du (des) demandeur(s)' is printed.

Signature du (des) demandeur(s)





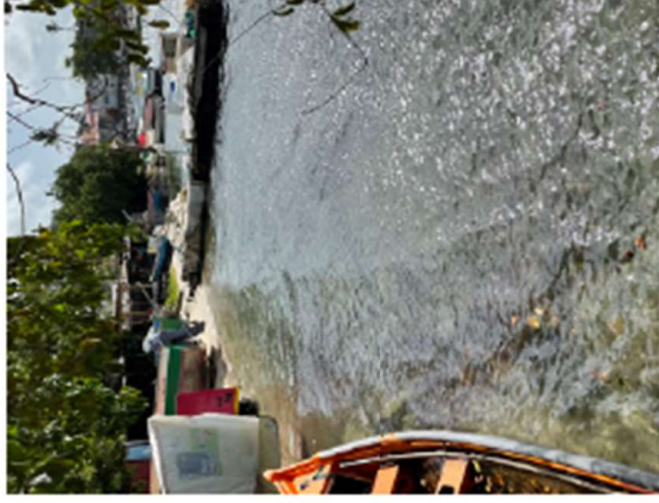
Vue éloignée



Ecole de voile moderne, vue depuis le boulevard



Ecole de voile traditionnelle



Constructions informelles en bord de mer



Ecole de voile moderne, vue depuis la plage



Plage et embarcations de voile traditionnelle



Ecole de voile traditionnelle, vue depuis la plage

